



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutuelles

Question écrite n° 78362

## Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le mécontentement grandissant des adhérents des différentes mutuelles. Le Gouvernement vient d'annoncer que 156 médicaments ne seront plus remboursés et que le remboursement de soixante-deux autres sera ramené à 15 %. Il a également annoncé l'instauration d'un forfait de dix-huit euros pour tous les actes médicaux d'un montant supérieur à quatre-vingt-onze euros et souhaite que celui-ci soit pris en charge par les organismes complémentaires. Les adhérents des mutuelles ne veulent plus être soumis à ce dilemme : augmentation des cotisations ou baisse des prestations. Malgré la nécessité incontestable de limiter le déficit de l'assurance maladie, il lui demande si des mesures sont susceptibles d'être mises en oeuvre afin d'éviter une hausse trop importante des mutuelles complémentaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marsaud](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78362

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 2005, page 10747